



Retrait ou annulation du titre de séjour

Par **AMERICANA**, le **19/02/2009** à **12:11**

Bonjour à tous,

Je suis nouvelle sur le forum , j ai un probleme et je voudrais que l'on puisse me guider et m'expliquer comment faire pour retirer la carte de séjour de mon mari.

Je me suis marié à la mairie en 2004 et nous avons déposer un dossier de demande de titre de séjour pour mon mari.

Donc depuis 2004 à 2006 en étant mariée je vivais chez mes parents et lui il vivait chez un ami, en attendant d'avoir un titre de séjour pour pouvoir rentrer au pays et faire notre mariage la bas.

En 2006, on fait notre mariage au pays et a ce moment la j'ai habité avec lui.
En avril 2007, on lui donne son titre de séjour qui date de JUILLET 06 valable 10ans.

Depuis notre mariage cette personne à changer, il me considere qu'une moins que rien , de plus sa famille lui dit de récupérer ses papiers et de dégager au plus vite et de venir épouser sa cousine.

On n'arrive meme pas avoir des rapports (je suis encore vierge) j' ai meme été faire une incision , il s'en fou, il me dit de porter le voile et de faire la prière, il ne veut meme pas entendre parler d'avoir un bebe.

Voilà, j'ai été voir la préfecture, des fois on me dit que c trop tard il a ses papiers, d'autre fois j entend avec la loi sarkosy on a droit a 5 ans pour lui retire.

Alors je ne sais pas aidez moi , car je voudrais lui retirer ses papier le plus vite possible à

cette pourriture, dite moi ou doit je aller et quoi faire svp.

Par **osso75**, le **19/02/2009** à **13:04**

bonjour je voulais simplement vous dire qu'il y a une grande possibilité pour le retrait du titre de votre mari seulement il faut s'armer de patience et faire le nécessaire auprès de la préfecture je suis également confronté au même problème que vous bon courage